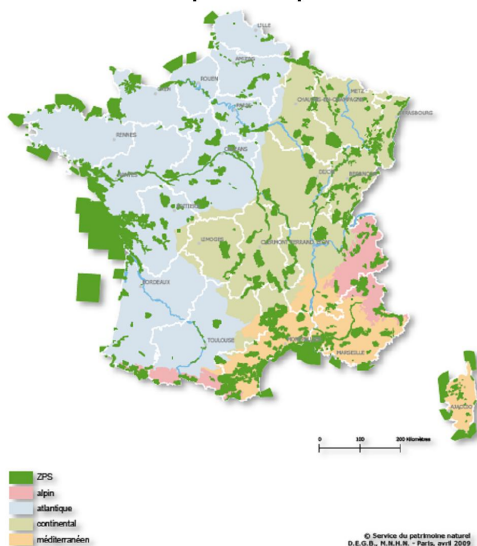


Natura 2000 (ZSC-ZPS)

Carte des zones de protection spéciales en France



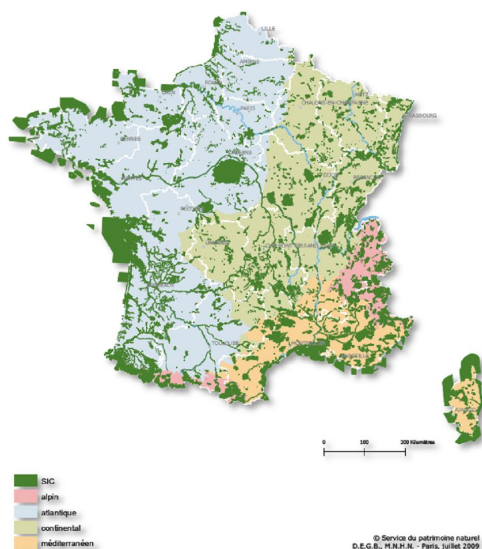
Sources : INPN, MNHN, juill. 2009. État au 30 avril 2009.

Afin de préserver la diversité biologique et de valoriser les territoires des pays de l'union européenne (UE), le réseau Natura 2000 a vu le jour. Il repose sur la base juridique de deux directives : la directive « oiseaux » (1979) et la directive « Habitats Faune Flore » (1992). Ce réseau regroupe environ 25000 sites écologiques.

Ces espaces sont désignés, par arrêt ministériel, en **zone spéciale de conservation** (ZSC) ou en **zone de protection spéciale** (ZPS).

- Les ZPS concernent la conservation des oiseaux sauvages d'après la Directive Oiseaux de 1979.

Carte des sites d'intérêt communautaires en France



Sources : INPN, MNHN, juill. 2009. État au 30 avril 2009.

- Les ZSC visent à préserver les espèces et habitats naturels d'intérêts communautaires d'après la Directive Habitats de 1992. Ce réseau est issu majoritairement des informations issues des inventaires des zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux (ZICO) et des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIIEFF).

La France et le Royaume Uni, contrairement à leurs voisins européens, ont fait le choix d'une **gestion contractuelle et volontaire** des sites retenus. Ainsi, les objectifs et les actions de gestion de chacun des sites Natura 2000 sont définis au sein d'un document

d'objectif « DOCOB » à l'issue d'un processus de concertation entre les différents acteurs, afin de prendre en compte l'ensemble des aspirations, qu'elles soient écologiques, économiques, culturelles et sociales.

Page mise à jour le 10/09/2015
